

Edito

2016, comme 2015, sera l'année de l'horreur en France. A nouveau, notre pays est victime de la folie meurtrière d'assassins qui ne savent plus quoi inventer pour nous terroriser.

Après avoir détruit les vies d'innocents venus passer un moment de joie le jour de la fête nationale, c'est à un représentant de l'église catholique qu'ils s'en prennent...

Jamais ils ne parviendront à nous faire reculer.

Nous continuerons à nous rassembler et à profiter des moments de bonheur que nous offre la vie.

Participez de plus en plus nombreux aux diverses festivités qui vont se dérouler durant cet été, ne vous laissez pas envahir par le doute et surtout refusez toute sorte d'amalgame qui, ça et là, font surface, de plus en plus nombreux.

Continuez à vivre !

Alain Barque

Prochain Conseil
Municipal

**Judi 29 septembre 2016
à 20 heures**

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal
du 25 juillet 2016

Absents excusés : Mme CASSIEROU, Mme CONDOM, M. DAMEME.

M. Le Maire indique en ouverture de séance qu'il ôte le point 6 de l'ordre du jour en raison de l'absence de M. DAMEME qui est chargé du dossier.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2016 :

Approbation à l'unanimité après quelques rectifications orthographiques.

2 – Traitement H2S du poste de relevage : avancement du dossier :

Présence d'H2S dans le réseau de refoulement vers la station d'épuration de Fargues-Saint-Hilaire. Suez, signataire de la convention d'entretien du réseau d'assainissement collectif de la commune, préconise une modification du système de refoulement. La société ARTELIA, qui a assuré la maîtrise d'œuvre du projet, malgré plusieurs sollicitations, n'a toujours pas réglé ce problème. Le Conseil Municipal délibère et, à l'unanimité, autorise M. le Maire à :

- signer l'avenant au contrat de prestation globale de service avec SUEZ
- déclarer un sinistre de défaut de maîtrise d'œuvre et
- ester en justice.

3 – Réhabilitation des bâtiments rue de la Merci : avancement du dossier :

Le dernier problème soulevé par la DDTM est celui du risque de présence de vides karstiques. Pour que le projet avance, le doute doit être levé. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à :

- prendre un référé préventif,
- choisir une entreprise pour réaliser la démolition du bâti existant,
- choisir une entreprise pour réaliser l'étude du risque karstique et
- déposer les demandes de subventions.

4 – Projet de périmètre de fusion du Préfet : SIETRA et syndicat du bassin versant du ruisseau du Pian:

M. le Maire fait lecture du courrier adressé par le Préfet en date du 13 juillet dernier concernant l'arrêté de projet de périmètre de fusion intitulé « Mise en œuvre de l'article 14 du Schéma départemental de coopération intercommunale de la Gironde – Rectificatif ». Comme lors du vote du 26 mai 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable.

5 - Groupement de commandes : choix d'un maître d'œuvre pour les travaux de voirie 2017 à 2020 :

le Conseil Municipal à l'unanimité :

- vote la mise en place du groupement de commandes pour le choix d'un maître d'œuvre pour les travaux de voirie 2017-2020 dont la CDC "Les Coteaux Bordelais" sera coordinateur,
- autorise. M. le Maire à signer la convention de groupement,
- désigne Alain BARGUE, Vice-Président de la commission voirie bâtiments de la CDC, pour faire partie de la Commission du groupement.

La manifestation
A Pied à Vélo
Sur nos coteaux

aura lieu le

Dimanche 2 Octobre 2016

**Pour sa réussite,
les bénévoles sont les bienvenus.
N'hésitez pas à vous manifester
en Mairie ou sur le site**

www.bonnetan.fr

Prochain forum des associations

Samedi 27 août de 9h30 à 13 h
au foyer rural de Bonnetan

Mettre le logo

Réouverture du CSLH
du 29 au 31 août.

Rentrée scolaire
Jeudi 1^{er} septembre à 9h00

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal
du 25 juillet 2016 (suite)

7 - IAT des agents municipaux : Débat concernant la modulation des règles d'attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité aux employés de la commune. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la possibilité de moduler cette indemnité à partir de trois mois d'absence pour congé maladie. C'est au cours de l'entretien annuel d'évaluation professionnel qui a lieu en septembre que le coefficient de l'IAT sera fixé en fonction de l'évaluation du travail accompli pour l'année scolaire écoulée.

8 – Nouveaux statuts du SIAEPANC : M. RAYNAL, Président du SIAEPANC, expose la raison pour laquelle le Conseil Municipal doit reprendre la délibération prise lors de la séance du Conseil Municipal du 30 mars dernier sous la référence n°25-2016. Le Conseil Municipal accepte les nouveaux statuts qui intègrent la compétence supplémentaire d'assainissement collectif.

9– Prix des repas à la cantine : M. le Maire rappelle que le prix des repas à la cantine n'a pas été révisé depuis décembre 2014. Actuellement, le prix des repas est de 2,45€ pour les enfants et de 3,15€ pour les adultes. Le CM s'accorde pour décider à l'unanimité :

- de ne pas augmenter le prix des repas pour l'année scolaire 2016-2017,
- d'inscrire dorénavant à l'ordre du jour des séances de vote du budget, la révision des prix de repas de cantine, pour une prise d'effet à la rentrée suivante.

10 – Ad'Ap : présentation de l'agenda : l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) qui ne respecteraient pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014. M. AGERT en expose le calendrier des travaux programmés.

11 – Groupement de commandes achat d'énergie : La Mairie bénéficie, par ce dispositif, d'une baisse de 23,19% du prix du gaz.

**L'intégralité du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal sera disponible, après approbation,
sur le site [bonnetan.fr](http://www.bonnetan.fr)**



Mise en place dès septembre 2016 **d'un service de transport à la demande** proposé par le département de la Gironde en partenariat avec la Communauté des Communes des Coteaux Bordelais. Ce transport de proximité est réservé aux personnes domiciliées sur le territoire de la CDC et qui répondent aux critères suivants : - personnes à mobilité réduite, - personnes âgées de plus de 75 ans ou en perte d'autonomie, - personnes sans autonomie de déplacement, - personnes titulaires des minima sociaux ou en insertion professionnelle. Le service est disponible du lundi au vendredi de 8h à 19h. Le samedi matin : marché de Tresses. Pas de circulation les jours fériés.

Demandez la carte TRANSGIRONDE PROXIMITÉ auprès de la communauté de communes (CDC). Retrait des dossiers d'inscription : CDC Les Coteaux Bordelais Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Parc d'activités 8 rue Newton 33370 TRESSES - Tél. : 05 57 34 26 37

Après acceptation de votre dossier réservez votre transport par téléphone au plus tard la veille de votre déplacement avant 18h au 0974 500 033 puis tapez «2» du lundi au samedi de 7h30 à 19h30. (prix d'un appel local).

Rendez-vous sur [bonnetan.fr](http://www.bonnetan.fr) pour plus de détail et pour consulter la plaquette